



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

*Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France*

*Service prévention des risques et des nuisances
Service régional eau et milieux aquatiques*

Paris, le 03/08/2020

*Affaire suivie par :
Delphine ROUCHON (rivières) Tél : +33 1 71 28 46 44
Philippe VERJUS (nappes) Tél. : + 33 1 71 28 47 09
Courriel : drie-e-if.etiage@developpement-durable.gouv.fr*

*Objet : Suivi de l'étiage en Ile-de-France
PJ : Bulletin du 20 juillet au 2 août 2020*

Référence : Circulaire du 18 mai 2011 relative aux mesures exceptionnelles de limitation ou de suspension des usages de l'eau en période de sécheresse

Le suivi de l'étiage réalisé par la DRIEE a pour objectif d'informer régulièrement les préfets des débits de certains cours d'eau et niveaux des nappes afin qu'ils puissent faire appliquer les mesures restrictives nécessaires à la préservation des ressources en eau. La liste des stations hydrométriques de référence suivies par la DRIEE est définie dans l'arrêté cadre de bassin et dans les arrêtés cadre départementaux.

Le dispositif mis en place par la DRIEE consiste en la publication d'un bulletin toutes les deux semaines sur la situation des nappes et des rivières concernées d'Ile-de-France. Pour chacun des 28 stations hydrométriques et des 7 piézomètres de référence un état de criticité est indiqué.

Pour les rivières, cet état est défini en comparant la plus faible moyenne des débits sur trois jours consécutifs durant la quinzaine écoulée, appelée VCN3 aux valeurs des seuils fixées dans l'arrêté cadre de bassin. En période d'étiage, les données de stations hydrométriques de référence sur lesquelles le suivi s'exerce sont mises à jour toutes les semaines sur la Banque Hydro. Des mesures de contrôle de débit sont effectuées pour s'assurer de la fiabilité de l'information hydrométrique autant que nécessaire.

Pour chaque station de suivi, 4 niveaux de seuils ont été définis :

- la situation de vigilance : le débit du cours d'eau approche des valeurs telles qu'une prochaine aggravation de la situation pourrait rompre l'équilibre entre les ressources disponibles et l'ensemble des besoins en eau de l'homme et du milieu naturel. Les campagnes de sensibilisation et d'appel au comportement citoyen sont lancées afin de réduire les utilisations de l'eau qui ne sont pas indispensables. Afin de réduire les risques de pollution, un rappel à la vigilance est fait auprès des principaux sites produisant des rejets polluants. Une surveillance accrue des rejets les plus significatifs est mise en place ;*



Certificat N° A 1607

Champ de certification disponible sur :
www.drie-e-ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

- la situation d'alerte : le débit du cours d'eau atteint des valeurs telles que les ressources disponibles ne suffisent plus à satisfaire tous les besoins en eau de l'homme et du milieu naturel ; des efforts coordonnés de restriction et d'interdiction des usages doivent être mis en place, correspondant à une réduction d'au moins 30 % des prélèvements en eau de surface et dans les eaux souterraines de la zone où s'appliquent les restrictions (hors alimentation en eau potable) ;
- la situation d'alerte renforcée : le débit du cours d'eau atteint des valeurs telles que tous les usages non-essentiels ou non-prioritaires doivent être restreints (réduction d'au moins 50 % des prélèvements en eau de surface et dans les eaux souterraines de la zone où s'appliquent les restrictions) au profit de l'alimentation en eau potable ;
- la situation de crise : le cours d'eau atteint alors un état de tarissement tel que le milieu naturel est menacé de dommages importants ; seuls l'alimentation en eau potable et le respect de la vie biologique sont assurés, tous les usages significatifs non prioritaires sont interdits ; les prélèvements pour l'alimentation en eau potable sont restreints au minimum.

Pour les nappes, l'état de criticité est obtenu en comparant les niveaux de piézomètres suivis par le BRGM aux valeurs des seuils inscrits dans les arrêtés cadre départementaux. En effet, toutes les rivières ne sont pas équipées de stations hydrométriques. La prise en compte des nappes d'eau souterraines vise à protéger les petits cours d'eau et les petites zones humides les plus fragiles situées en amont des bassins versants.

Pour ce faire, la DRIEE a défini des seuils piézométriques communs à plusieurs petits bassins versants de surface dépourvus de station de mesure des débits. Après sélection des piézomètres représentatifs, l'analyse des corrélations entre les niveaux piézométriques et les débits d'étiage des cours d'eau suivis permet de définir des seuils de gestion cohérents.

Certains cours d'eau ont des régimes d'étiage soutenus par les apports réguliers des nappes, alors que d'autres ont des régimes presque uniquement pluviaux. Les cours d'eau et les nappes n'ont donc pas forcément le même état de criticité, les nappes n'étant pas influencées par la climatologie estivale.

La détermination du seuil de crise des nappes s'appuie, de plus, sur l'analyse historique des chroniques piézométriques anciennes afin de mettre en évidence les sécheresses passées et d'examiner parallèlement les conséquences connues de ces dernières. L'objectif est, pour des conditions climatiques virtuelles identiques à celles des sécheresses antérieures, d'atténuer les effets préjudiciables des sécheresses sur les milieux aquatiques sensibles, par l'adoption des mesures progressives de limitation des usages non prioritaires.

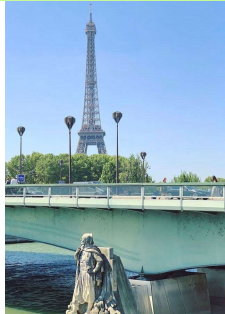
Liens utiles :

L'étiage sur Internet de la DRIEE : <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/dispositif-de-crise-les-arretes-cadre-secheresse-a84.html> et l'accès aux bulletins du suivi de l'étiage : <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/bulletins-d-etiage-r142.html>

Données rivières en ligne : <http://www.hydro.eaufrance.fr/index.php>

Données nappes en ligne : <http://drieeif-eaux-souterraines.brgm.fr/data.html>

Les arrêtés de restriction d'eau en vigueur sur le site national Propluvia : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>



Bulletin de suivi de l'étiage Région Île-de-France

Du 20 juillet au 2 août 2020

N°5

édité le 03/08/2020

Synthèse

La dernière quinzaine et plus généralement le mois de juillet ont été particulièrement secs et chauds. Météo-France enregistre un défaut de 75 % de précipitations en moyenne sur le bassin.

L'ensemble des cours d'eau du bassin est impacté et connaît une baisse généralisée des débits. **Le nombre de cours d'eau (grandes ou petites rivières) en situation d'étiage augmente fortement sur la période (+ 6 stations en dessous des seuils). Sur les petites rivières, l'intensité de l'étiage s'accroît notamment sur le sous-bassin de l'Orge et les petits affluents de la Seine (Réveillon, ru d'Ancoeur...) qui passent en alerte voire en alerte renforcée.**

La semaine à venir va rester sèche et chaude. Les débits vont donc continuer leur baisse.

Grandes rivières

La majorité des grands cours d'eau sont en situation de vigilance pour l'étiage. Seules les stations sur la Seine à Paris et à Sainte-Assise restent au-dessus des seuils. Les prévisions météorologiques annoncent toujours un temps sec, la situation va probablement aller en s'aggravant.

Sur 7 stations, on compte :

- 5 stations en vigilance : Gournay-sur-Marne sur la Marne, Creil sur l'Oise, Alfortville et Vernon sur la Seine et Pont-sur-Yonne sur l'Yonne.
- 0 station en alerte.
- 0 station en alerte renforcée.

Petites rivières

La situation s'aggrave à nouveau sur les petites rivières du bassin. De nouveaux sous-bassins sont touchés par l'étiage, notamment l'Orge ou l'Orvanne qui passent directement en situation d'alerte. Il s'intensifie sur les cours d'eau déjà impactés. Le Réveillon et la Rémarde passent, tous les deux, en situation d'alerte renforcée tandis que l'Ysieux continue sa baisse en dessous du seuil de crise.

Sur 21 stations réglementaires, on compte :

- 7 stations en vigilance : Ballancourt sur l'Essonne, Episy sur le Loing, Episy sur le Lunain, Pommeuse sur le Grand Morin, Aulnay-sur-Mauldre [Centre] sur la Mauldre, Nesles-la-Vallée sur le Sausseron et Congis [Gué à Tresmes] sur la Théroutanne.
- 5 stations en alerte : Morsang-sur-Orge sur l'Orge, Diant [Lavoir de Cornoy] sur l'Orvanne, Montmirail sur le Petit Morin, Blandy-lès-tours sur le ru d'Ancoeur et Pont-sur-Vanne sur la Vanne.
- 2 stations en alerte renforcée : Saint-Cyr-sous-Dourdan sur la Rémarde et Férolles-Ailly [La Jonchère] sur le Réveillon.
- 1 station en crise : Viarmes [Moulin de Bertinval] sur l'Ysieux.

Situation des nappes

Les indicateurs piézométriques sont tous en situation normale.

Sur 7 piézomètres, on compte :

- 0 piézomètre en vigilance.
- 0 piézomètre en alerte.
- 0 piézomètre en alerte renforcée.
- 0 piézomètre en crise.

Bilan synthétique de la quinzaine

Météo



Chaud et Sec

Débits



Baisse normale

Nappes



Vidange

Prochain bulletin d'étiage le 18 août 2020

Flashcode du bulletin



SOMMAIRE

Situation des rivières	p.3
Carte de suivi de l'étiage	p.3
Débits des rivières	p.4
Evolution des débits journaliers	p.5
 Situation des nappes	 p.7
Etat des piézomètres.....	p.7
Carte de suivi de l'état piézométrique	p.7
Evolution des piézomètres	p.8

Situation des rivières

Carte de suivi de l'étiage Situation du 03/08/2020



Etat de criticité de la situation d'étiage

- QJ non calculables sur toute la période
- Station sans état de vigilance particulier
- Station en état de vigilance
- Station en état d'alerte
- Station en état d'alerte renforcée
- Station en état de crise



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Débit des rivières

Tableau des débits

*	Station	Seuils (m³/s)				VCN3 (m³/s)	Situation 20/07	Situation 03/08	Indice de confiance
		V	A	AR	C				
Grandes rivières :									
Marne	Gournay-sur-Marne	32	23	20	17	31 le 30/07/2020		Vigilance	
Oise	Creil	32	25	20	17	28 le 02/08/2020		Vigilance	
Seine	Saint-Fargeau [Sainte-Assise]	58	43	37	32	60 le 27/07/2020			
Seine	Alfortville	64	48	41	36	59 le 29/07/2020	Vigilance	Vigilance	
Seine	Paris [Austerlitz]	81	60	51	45	90 le 02/08/2020			
Seine	Vernon	170	131	113	100	140 le 02/08/2020	Vigilance	Vigilance	
Yonne	Pont-sur-Yonne	23	16	13	11	22 le 29/07/2020		Vigilance	
Petites rivières :									
Avre	Acon (*)	1.20	1.00	0.76	0.65	2.02 le 01/08/2020			
Essonne	Boulancourt (**)	0.32	0.32	0.20	0.20	0.45 le 02/08/2020			
Essonne	Ballancourt	5.5	4.4	3.9	3.5	5.1 le 02/08/2020		Vigilance	
Grand Morin	Pommeuse	2.4	2.1	1.9	1.7	2.3 le 01/08/2020	Vigilance	Vigilance	
Loing	Episy (Loing)	5.3	3.6	3.0	2.6	4.3 le 02/08/2020		Vigilance	
Lunain	Episy (Lunain)	0.36	0.21	0.17	0.13	0.32 le 02/08/2020		Vigilance	
Mauldre	Beynes	0.43	0.36	0.31	0.27	0.60 le 02/08/2020			
Mauldre	Aulnay-sur-Mauldre [Centre]	1.10	0.90	0.78	0.71	1.09 le 24/07/2020	Vigilance	Vigilance	
Orge	Morsang-sur-Orge	1.6	1.4	1.2	1.0	1.4 le 31/07/2020		Alerte	
Orvanne	Diant [Lavoir de Cornoy]	0.27	0.23	0.18	0.15	0.22 le 31/07/2020		Alerte	
Petit Morin	Montmirail	0.57	0.49	0.42	0.36	0.43 le 01/08/2020	Alerte	Alerte	
Rémarde	Saint-Cyr-sous-Dourdan	0.25	0.19	0.17	0.15	0.17 le 01/08/2020	Alerte	Alerte renforcée	
Réveillon	Férolles-Atilly [La Jonchère]	0.037	0.021	0.015	0.012	0.015 le 02/08/2020	Alerte	Alerte renforcée	
Ru d'Ancoeur	Blandy-les-Tours	0.011	0.011	0.005	0.005	0.010 le 02/08/2020		Alerte	
Sausseron	Nesles-la-Vallée	0.33	0.27	0.24	0.22	0.32 le 30/07/2020	Vigilance	Vigilance	
Thérouanne	Congis [Gué à Tresmes]	0.35	0.26	0.23	0.20	0.34 le 02/08/2020		Vigilance	
Vanne	Pont-sur-Vanne	4.00	3.00	2.40	2.00	2.42 le 02/08/2020	Alerte	Alerte	
Voulzie	Jutigny	1.00	0.65	0.48	0.32	1.89 le 31/07/2020			
Yerres	Courtomer [Paradis]	0.034	0.034	0.010	0.010	0.075 le 01/08/2020			
Ysieux	Viarmes [Moulin de Bertinval]	0.100	0.082	0.070	0.060	0.037 le 20/07/2020	Crise	Crise	
Yvette	Villebon-sur-Yvette	0.42	0.31	0.26	0.22	0.46 le 30/07/2020			
Stations non réglementaires (***) :									
Orge	Saint-Chéron [St-Evrault]	0.16	0.13	0.12	0.11	0.11 le 02/08/2020	Alerte renforcée	Crise	
Petit Morin	Jouarre [Vanry]	0.99	0.76	0.66	0.59	0.88 le 02/08/2020		Vigilance	

- (*) station gérée par la DREAL Normandie
 (**) station gérée par la DREAL Centre
 (***) station non réglementaire, donnée à titre d'information

VCN3 débit moyen sur trois jours consécutifs, le plus faible de la quinzaine

- V seuil de vigilance
 A seuil d'alerte
 AR seuil d'alerte renforcée
 C seuil de crise

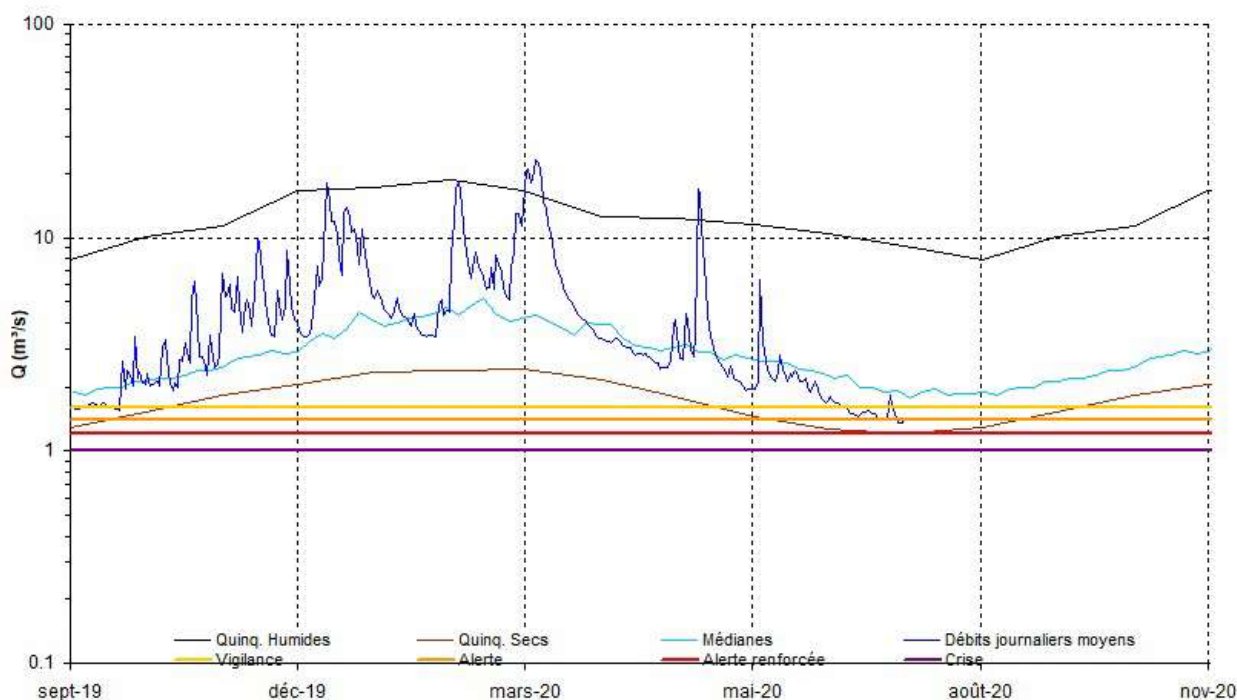
Indice de confiance : Il constitue une aide à la décision quant à la prise de mesure de restrictions. Cet indicateur n'est affiché que lorsqu'une station franchit le seuil d'alerte. L'indice de confiance est une note sur 5 qui se décompose de la manière suivante :

- une note fonction de la qualité intrinsèque de la station (stabilité à l'étiage, sensibilité par rapport à l'écartement des seuils de critique d'étiage, type de capteur, disponibilité des données, etc.).
 - un bonus fonction des jaugeages (ancienneté, confirmation ou non de la qualité intrinsèque de la station, incertitude, etc.).
- Les débits moyens journaliers sont disponibles sur la Banque Hydro : <http://www.hydro.eaufrance.fr> et via le logiciel HYDRO2.

Evolution des débits journaliers depuis septembre 2019 pour quelques stations représentatives

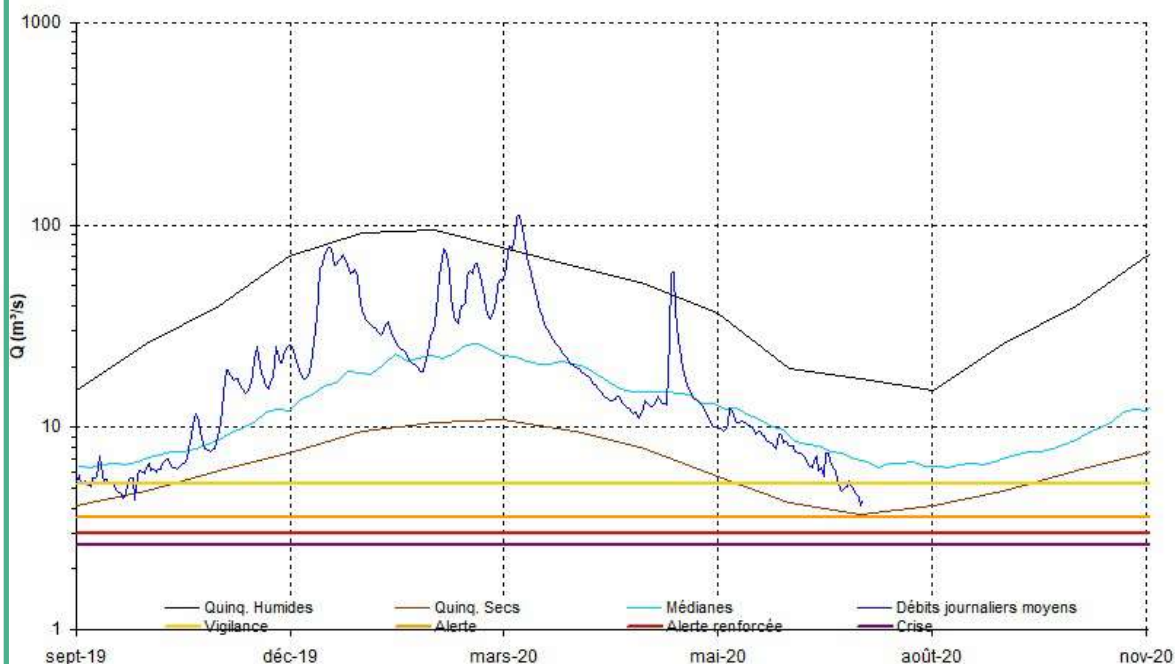
L'Orge à Morsang-sur-Orge

Après avoir oscillé pendant plusieurs semaines autour et en dessous de son seuil de vigilance, l'Orge à Morsang-sur-Orge passe en dessous de son seuil d'alerte. La sécheresse à venir continuera d'accentuer l'étiage.



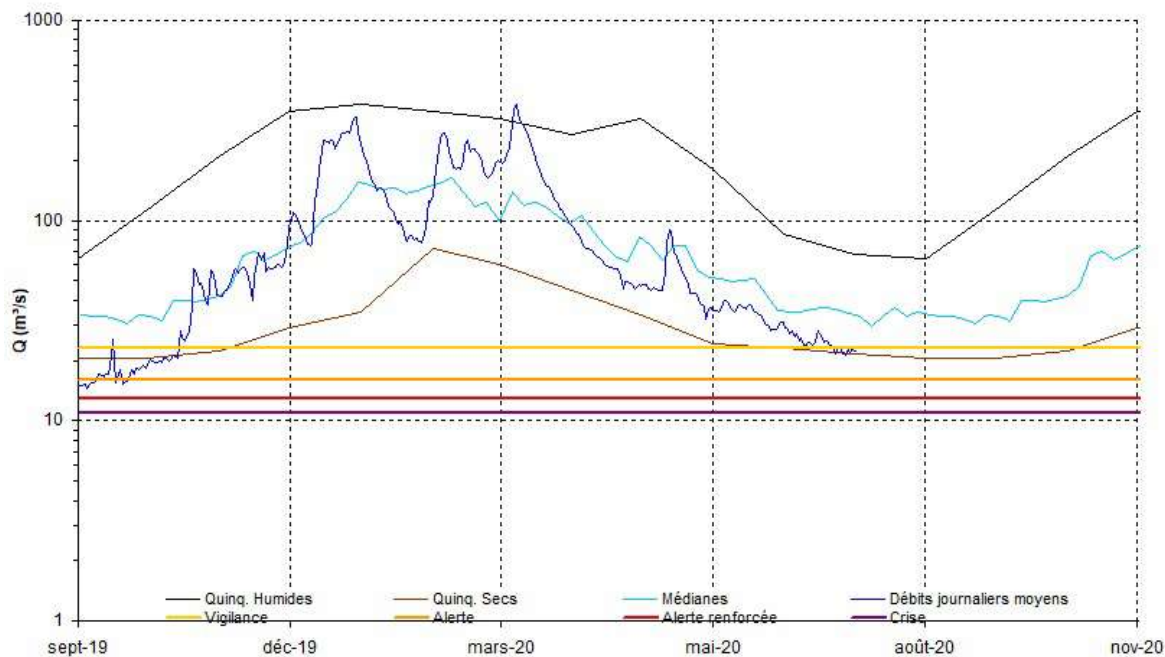
Le Loing à Episy

Jusqu'à la première semaine de juillet, le Loing suivait ses normales mensuelles mais la quinzaine très sèche qui vient de s'écouler a fortement impacté le niveau des débits et la rivière passe en dessous de son seuil de vigilance. En l'absence de précipitations prévues dans les prochains jours, cette chute va continuer.



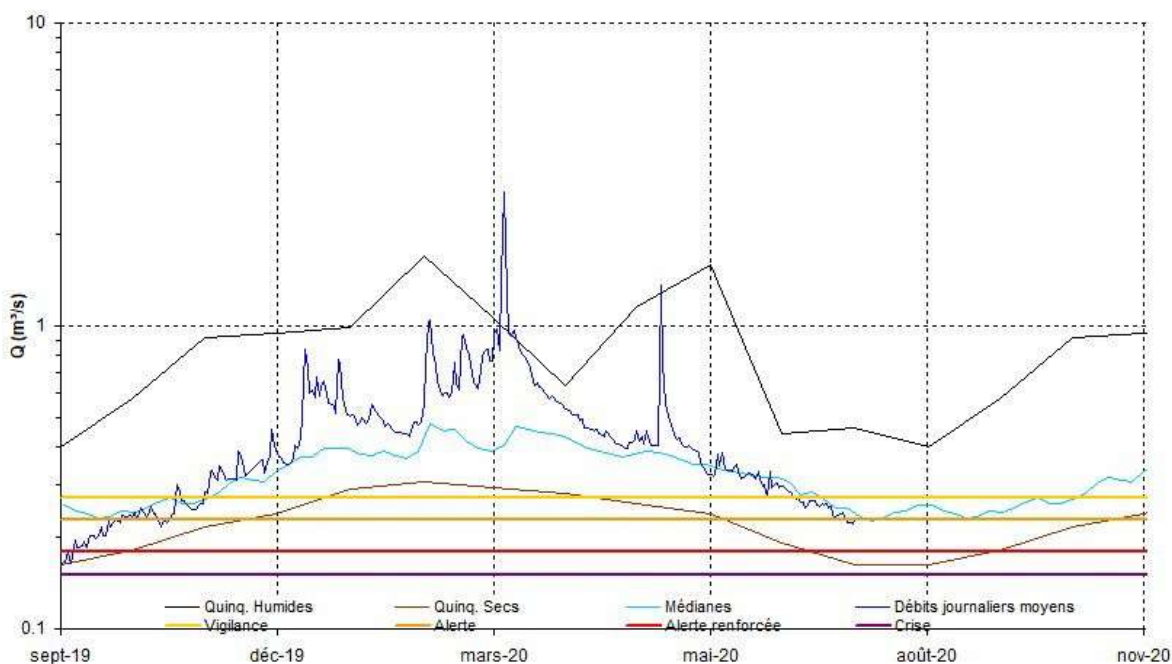
L'Yonne à Pont-sur-Yonne

À l'image de l'ensemble des grands cours d'eau, l'Yonne à Pont-sur-Yonne est en baisse légère mais constante depuis plusieurs semaines jusqu'à descendre en dessous de son seuil de vigilance. Le temps annoncé favorisera la poursuite de la baisse.



L'Orvanne à Diant [Lavoir de Cornoy]

L'Orvanne connaît une baisse continue de ses débits depuis le printemps, favorisée par un temps sec. Elle passe sous le seuil d'alerte et devrait continuer sa baisse compte tenu des prévisions météorologiques.



Situation des nappes

Etat des piézomètres

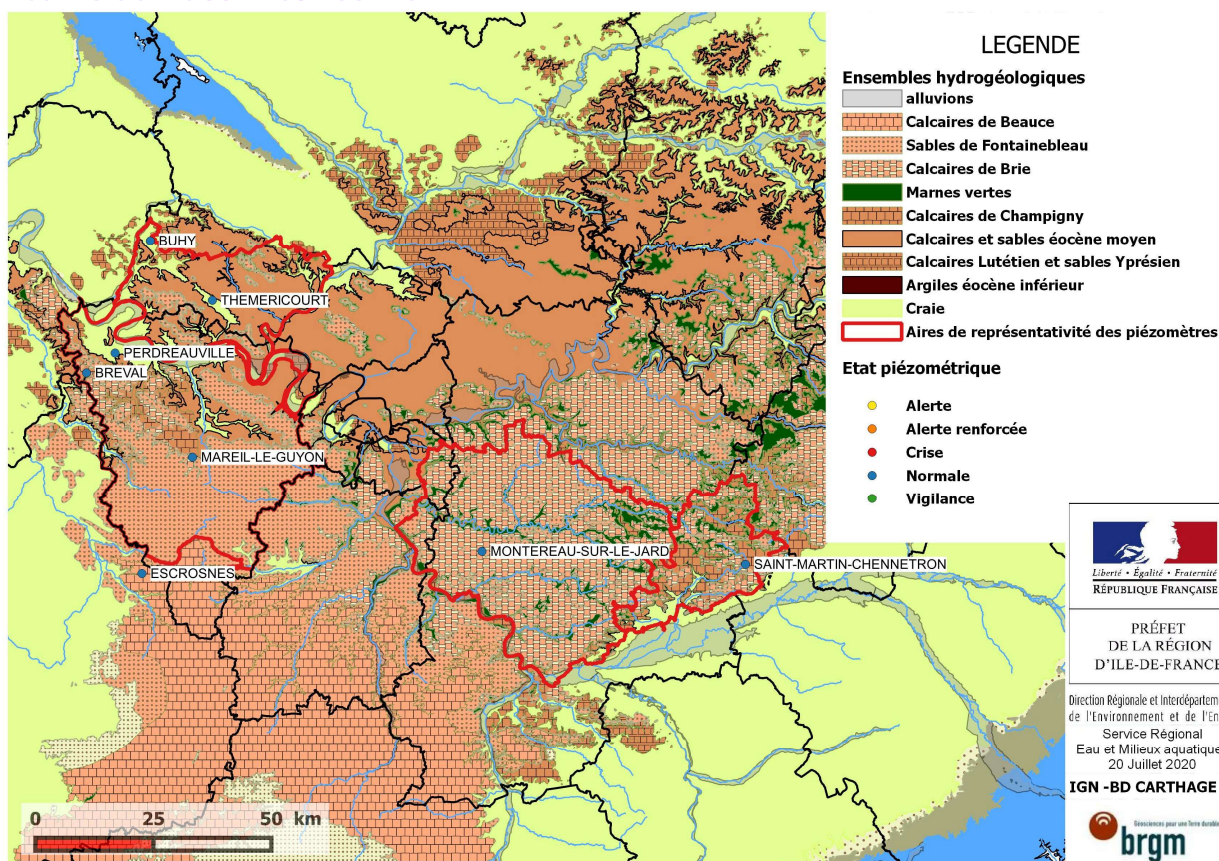
Tableau des tendances

Hormis la nappe de la craie sous couverture à Escrones, la vidange des nappes est généralisée.

Piézomètre de référence	Situation par rapport aux seuils définis dans les arrêtés sécheresse
Buhy (nappe de la craie du Vexin Français)	NORMALE
Mareil le Guyon (nappe du tertiaire du Mantois à l'Hurepoix)	NORMALE
Montereau-sur-le-Jard (nappe de Champigny en Brie)	NORMALE
Perdreauville (nappe de la craie du Mantois)	NORMALE
Saint Martin Chennetron (nappe du Champigny en Brie)	NORMALE
Théméricourt (nappe de la craie du Vexin Français)	NORMALE
Bréval (nappe du tertiaire du Mantois à l'Hurepoix)	NORMALE

Carte de suivi de l'état piézométrique

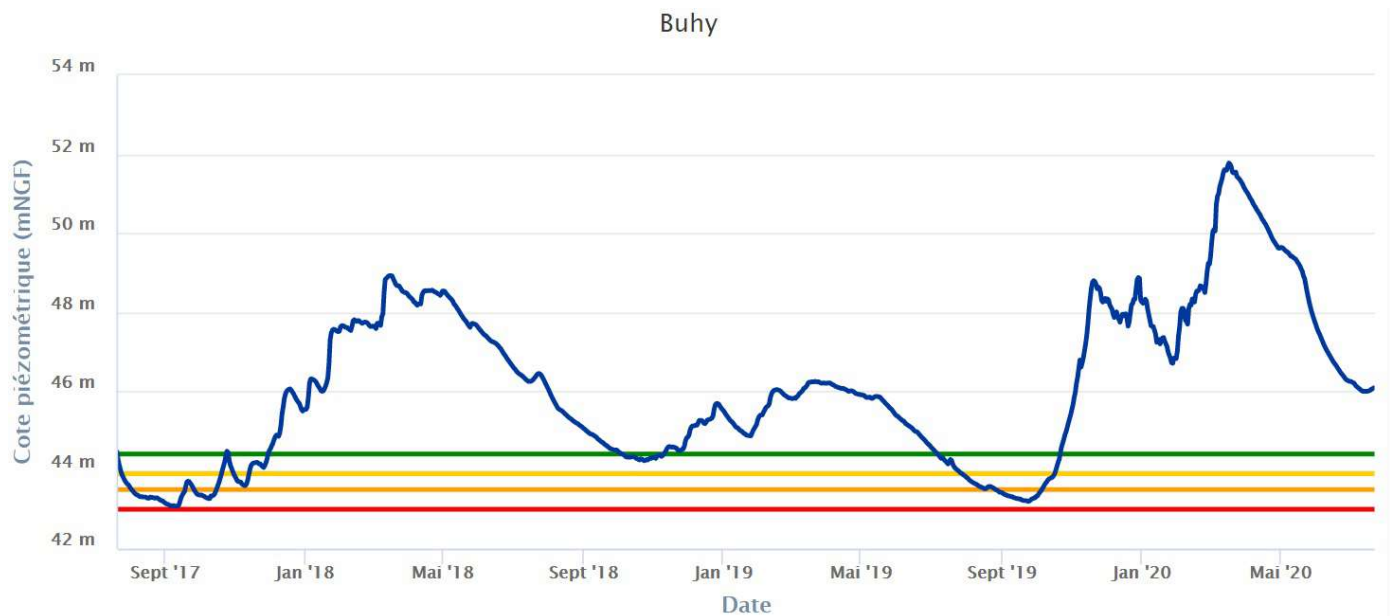
Carte du bassin concerné



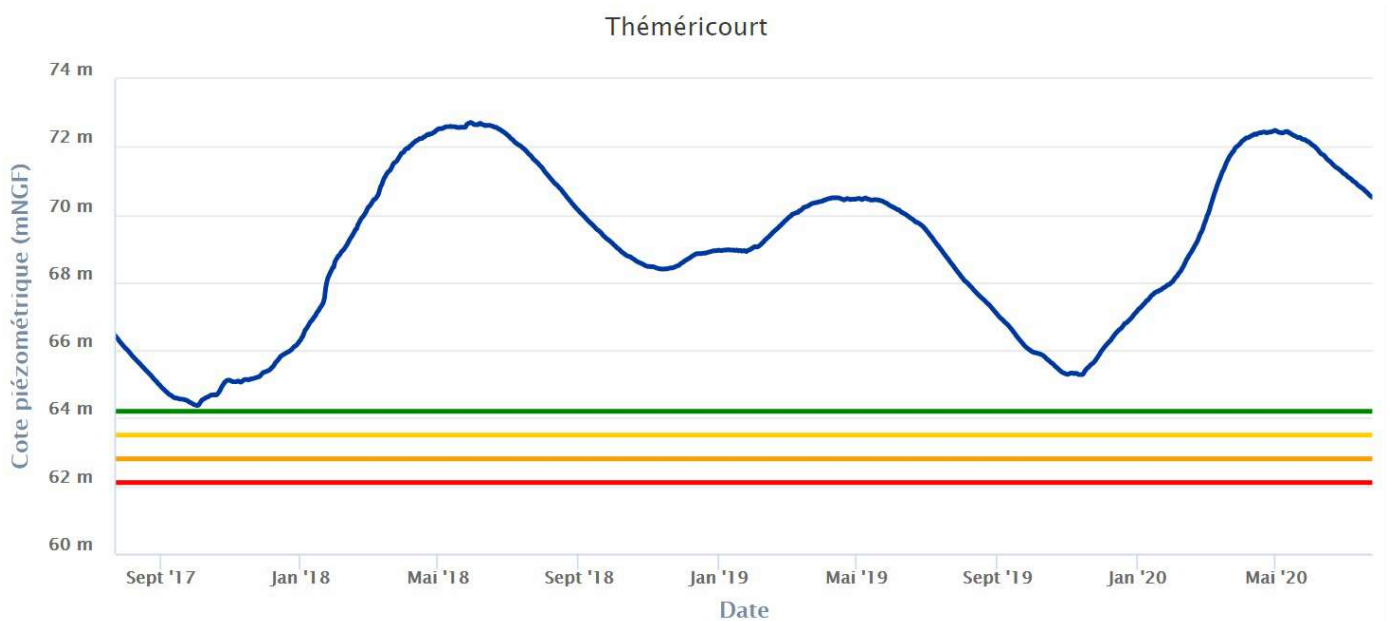
Etat des piézomètres

Nappe de la craie du Vexin Français

Buhy

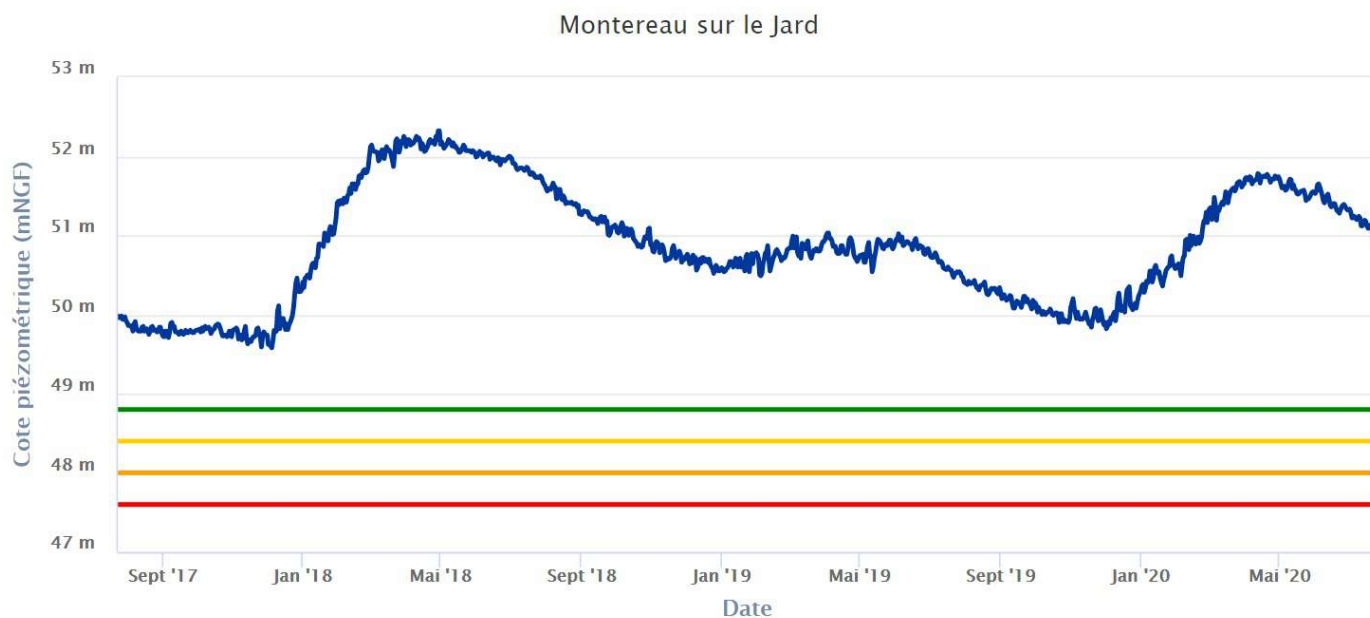


Théméricourt

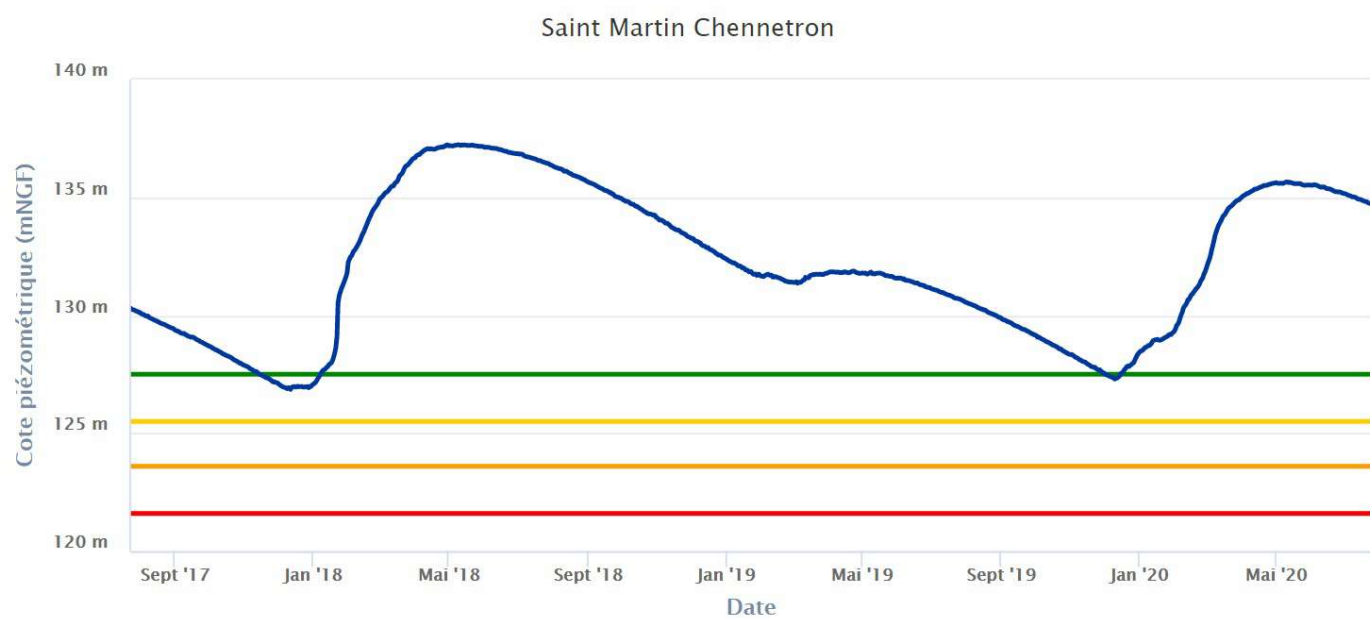


Nappe du Champigny en Brie

Montereau-sur-le-Jard

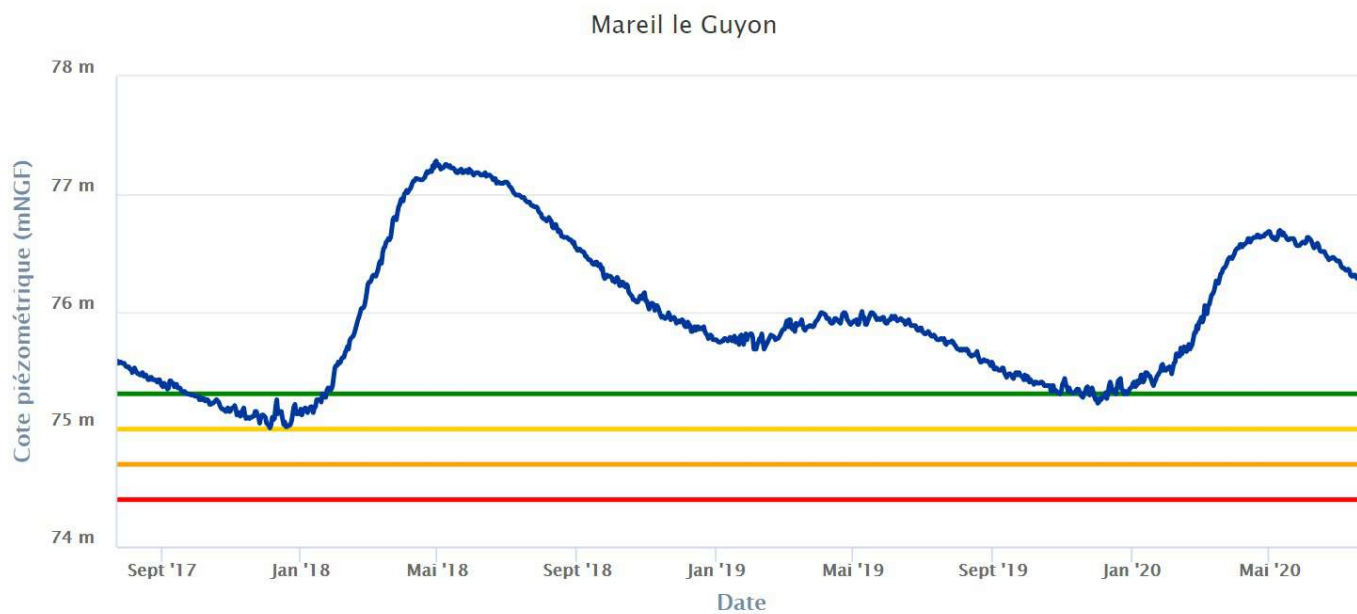


Saint Martin Chennetron

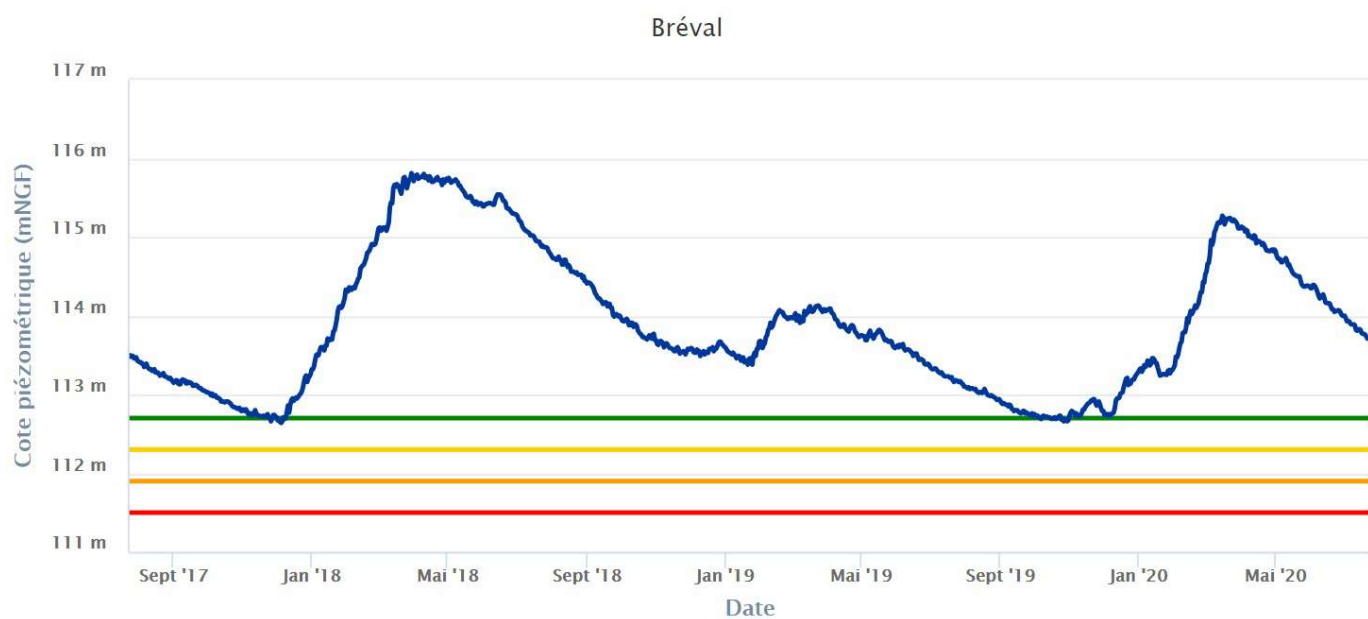


Nappe du tertiaire du Mantois à l'Hurepoix

Mareil le Guyon

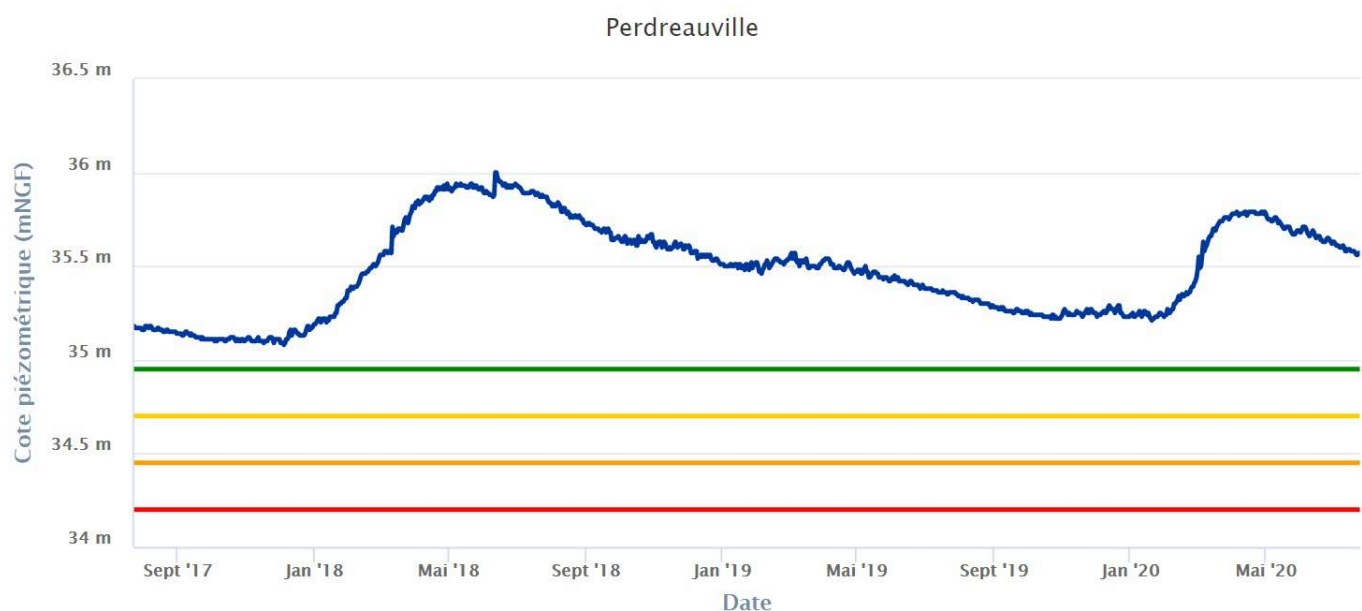


Bréval



Nappe de la craie du Mantois

Perdreauville



L'été sur Internet de la DRIEE :

<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/dispositif-de-crise-les-arretes-cadre-secheresse-a84.html>

L'accès aux bulletins du suivi de l'été :

<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/bulletins-d-etiage-r142.html>

Données rivières en ligne :

<http://www.hydro.eaufrance.fr/index.php>

Données nappes en ligne :

<http://drieeif-eaux-souterraines.brgm.fr/data.html>

Les arrêtés de restriction d'eau en vigueur sur le site national Propluvia :

<http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>

driee-if.etiage@developpement-durable.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Prochain bulletin d'été le 18 août 2020